Hôpital Pitié-Salpêtrière
Bâtiment La Force
2e étage

BIENVENUE

en Hôpital de Jour (HDJ)

Centre du Neurodéveloppement Adulte

Nous contacter

Secrétariat
Téléphone : **01 42 16 28 61**
(de 09h30 à 12h30)
Mail : **cna.psl@aphp.fr**

Horaires d'ouverture

Du **lundi** au **vendredi**
de **09h00** à **16h30**



2026

Hôpital Pitié-Salpêtrière AP-HP

ASSISTANCE PUBLIQUE HÔPITAUX DE PARIS

BIENVENUE ! *Au Centre du Neurodéveloppement Adulte (CNA)*

Le Centre du Neurodéveloppement Adulte (CNA) est une unité pluridisciplinaire d'évaluation et d'accompagnement spécialisé des troubles du neurodéveloppement chez l'adulte (Trouble du Spectre de l'Autisme (TSA), Trouble du Déficit de l'Attention/Hyperactivité (TDAH), Troubles du langage et des apprentissages, troubles du développement intellectuel).

Nous recevons les adultes adressés par leur psychiatre traitant pour une évaluation diagnostique ou fonctionnelle.
A l'issue de l'évaluation, nous proposons des accompagnements spécialisés en groupe et proposons des préconisations au psychiatre traitant.

Admission et pré-admission :

Se référer à la page :

- **11 pour une consultation**
- **12 pour un Hôpital de Jour (HDJ)**

L'admission est valable **1 année** en HDJ.

Arrivée au CNA

A votre arrivée, vous vous présenterez à notre accueil qui se situe au **2ème étage du Bâtiment La Force.**

Une Assistante Médico-Administrative (AMA) du CNA vérifiera votre identité et votre admission puis vous enregistrera afin de vous remettre un Bracelet d'Identification. Elle préviendra l'équipe de votre arrivée et vous serez reçu.e par un.e professionnel.le de l'équipe.

À apporter à l'hôpital

Durant la journée il peut y avoir des moments d'attentes.

Vous pouvez apporter de quoi vous occuper lors de ces périodes d'attentes.

Si votre rendez-vous entraîne une **absence auprès de votre employeur, d'un organisme de formation ou de toute autre structure,** un **bulletin de présence peut vous être remis le jour de votre venue au centre**. Ce document permet de justifier votre présence au centre et la date de votre rendez-vous.

L'équipe à vos côtés

Vous allez être suivi par une équipe pluridisciplinaire composée de :

- **Médecins**

Dr Hélène VULSER
(responsable du CNA)
Dr Juliette GRIGNARD
Dr Guillaume GROS
Dr Nathalie MARCHAY

- **Assistantes médico-administratives**

Sarah BOUADI
Louise DRUON

- **Médiatrice santé-pair**

Candice MOLLARET

- **Orthophoniste**

Héloïse BERTRAND

- **Psychomotricienne**

Laurine BOURGUELLE

- **Educatrice spécialisée**

Pauline DELESCLUSE

- **(Neuro) psychologues**

Morgane ABEGG
Lindsay BRENUGAT
Jenny CRISTOVAO
Julie HOARAU
Ruben MIRANDA
Anamaria PELOUS

A quoi sert l'évaluation au CNA ?

Au cours de votre journée au CNA, vous rencontrerez **différents professionnels** de santé et réaliserez plusieurs évaluations. Ces étapes permettent à l'équipe de mieux comprendre votre situation et, si nécessaire, d'établir un **diagnostic de trouble du neurodéveloppement (TND).**

Les professionnels vous accompagneront tout au long de la journée, répondront à vos questions et veilleront à votre bien-être.
Les résultats seront ensuite analysés par l'équipe et présentés lors d'un rendez-vous de restitution, avec des propositions d'accompagnement adaptées à vos besoins si nécessaire.

Quels sont les accompagnements proposés au CNA ?

A l'issue des évaluations et de la restitution par un médecin du CNA, plusieurs accompagnements en groupe peuvent vos être proposés :

- Education thérapeutique (TSA et ou TDAH)
- Entrainement aux habiletés sociales
- Thérapie Comportementale Dialectique
- Remédiation en cognition sociale

Les Centres Ressources

Nous vous invitons à vous informer auprès du Centre Ressource Autisme Ile de France (www.craif.org) et/ou du Centre Ressource TDAH Ile de France (https://www.tdah-iledefrance.org/)

Une journée type

A partir de **9h00** –
Arrivée et Accueil
» Un professionnel viendra ensuite vous accueillir et vous accompagner tout au long de votre parcours.

9h15 – 12h45
Temps d'évaluation ou d'accompagnement
» Au cours de la journée, vous réaliserez les différentes évaluations coordonnées par un médecin de l'unité. Celles-ci permettront de mieux comprendre votre fonctionnement et de recueillir les informations nécessaires à votre évaluation.

12h45 – **Déjeuner**
Un plateau-repas vous sera fourni afin que vous puissiez vous restaurer sur place.
N'hésitez pas à nous faire part de vos interdits alimentaires. Vous avez la possibilité d'apporter votre repas.

13h30 – 16h30
Temps d'évaluation ou d'accompagnement

Dans certaines situations, vous ne passez qu'une demi-journée au CNA :
- **Soit de 9h à 13h**
- **Soit de 13h15 à 16h30**

Il peut arriver que la journée soit prolongée jusqu'à 17h30.

Comment se déroule concrètement une journée en HDJ ?

- Une ou plusieurs autres journée(s) d'hôpital de jour (HDJ) peuvent vous être proposées afin d'apporter afin de garantir une évaluation la plus complète possible.
- Le retour des résultats n'est pas nécessairement réalisé le jour de votre hospitalisation de jour car beaucoup d'évaluations nécessitent un temps de cotation.
- À l'issue des évaluations, l'équipe pluridisciplinaire analyse l'ensemble des informations recueillies afin d'établir un bilan complet.
- Un rendez-vous de restitution vous sera ensuite proposé. Ce temps d'échange permettra de vous présenter les conclusions de l'évaluation, de répondre à vos questions et, si besoin, de vous orienter vers un accompagnement adapté.

Venir accompagné

Lors de la première venue au CNA, il est recommandé de venir accompagné d'un proche (idéalement un parent) pour détailler votre anamnèse développementale (= histoire de vie depuis l'enfance). Lors des venues suivantes, l'équipe vous précisera si vous devez ou non être accompagné.

Les évaluations à visée diagnostique

La consultation d'anamnèse, entretien d'environ 1 h pour retracer l'histoire personnelle, le développement et les difficultés, si possible avec un parent.

L'Autism Mental Status Exam (AMSE), entretien court qui aide à repérer des éléments pouvant être liés à l'autisme.

L'ADI (Autism Diagnostic Interview – Revised, ou ADI-R, entretien de 1h30 à 2h30 avec un parent pour recueillir des informations détaillées sur le développement et rechercher des signes de TSA.

L'ADOS (Autism Diagnostic Observation Schedule) évaluation d'environ 1 h, avec des échanges et activités observés par des professionnels, souvent filmée, pour contribuer à l'évaluation d'un TSA.

L'entretien psychiatrique, entretien de 30 min à 2 h avec un médecin pour rechercher d'éventuels troubles psychiques actuels ou passés.

La DIVA (Diagnostic Interview for ADHD in Adults), entretien d'environ 2 h, avec la personne et si possible un parent, pour rechercher un TDAH pendant l'enfance et à l'âge adulte.

Les évaluations du fonctionnement

La WAIS (Wechsler Adult Intelligence Scale) évaluation d'environ 2h à 2h30 qui explore les capacités cognitives (compréhension, raisonnement, mémoire de travail, vitesse de traitement) afin d'établir un profil cognitif.

Le bilan neuro-psychologique évaluation d'environ 1h30 des principales fonctions cognitives, comme l'attention, la mémoire et les fonctions exécutives..

L'évaluation de la cognition sociale évaluation d'1 à 2h de la manière dont vous percevez et comprenez les émotions et intentions des autres.

L'évaluation de la prosodie évaluation d'environ 30 min de la perception et de l'utilisation des caractéristiques de la voix.

Le bilan psychomoteur évaluation d'environ 1h30 de la coordination, de l'équilibre, de la motricité et de la perception du corps dans l'espace

Le bilan sensoriel évaluation d'environ 1h visant à identifier d'éventuelles particularités sensorielles et leur impact au quotidien.

Le bilan orthophonique évaluation de 2 à 3h des apprentissages (lecture, orthographe, calcul) et de la communication (langage et communication sociale).

L'évaluation du sommeil Cette évaluation d'1h est proposée si besoin.

Les évaluations chez les personnes nécessitant une aide importante ou très importante

Le PDD-MRS : entretien d'environ 30 min avec un proche ou un professionnel pour identifier des comportements associés au TSA au cours des 6 derniers mois.

La Wechsler Non Verbal (WNV): évaluation du fonctionnement intellectuel à l'aide d'épreuves non verbales, adaptée notamment aux personnes ayant des difficultés langagières.

L'évaluation de la cognition sociale adaptée : évaluation de la compréhension des émotions, intentions et interactions sociales en limitant l'influence du langage et des autres fonctions cognitives

L'évaluation de l'autonomie (Vineland) : évaluation des capacités d'adaptation au quotidien, notamment la communication, l'autonomie et la socialisation.

Le COMVOOR : évaluation de la compréhension des objets, images, pictogrammes et symboles afin d'identifier le mode de communication le plus adapté.

L'évaluation des troubles du comportement (EPOCAA) évaluation de la fréquence et de la gravité des comportements-problèmes afin d'adapter l'accompagnement.

L'évaluation EVRAS entretien visant à identifier les connaissances et les besoins concernant la vie relationnelle, affective et sexuelle.

Le TTAP évaluation des compétences nécessaires à la vie adulte (autonomie, communication, vie quotidienne, travail) afin de construire un projet d'accompagnement adapté.

Bon à savoir

Les évaluations réalisées au CNA sont adaptées à l'adultes et recommandées par la Haute Autorité de Santé. Toutes les évaluations ne sont pas réalisées pour tout le monde. Le médecin responsable de votre séjour décide des évaluations adaptées à votre situation.

Cafétéria & magasin Presse

Vous trouverez une cafétéria et un point presse près de la sortie Saint-Marcel, ainsi qu'une autre cafétéria près de la sortie Chevaler de l'hôpital.

Vous pouvez aussi trouver un distributeur au premier étage en sortant de l'ascenseur ainsi qu'une fontaine à eau à l'accueil du service au 2e étage.

Les accompagnements

L'éducation thérapeutique TSA :

programme de groupe, 9 modules sur 3 jours pour mieux comprendre le TSA, son fonctionnement et développer des stratégies adaptées au quotidien

L'éducation thérapeutique TDAH :

programme de groupe, 12 modules sur 3 jours pour mieux comprendre le TDAH et développer des stratégies pour améliorer l'attention, l'organisation et la qualité de vie.

La remédiation de la cognition sociale :

programme de groupe, 20 modules sur 3 mois visant à améliorer la compréhension des émotions, des interactions sociales et de la communication.

La thérapie comportementale dialectique :

4 modules sur 4 demi-journées programme de groupe visant à développer la régulation émotionnelle, la gestion du stress, les relations interpersonnelles et la pleine conscience.

Les accompagnements individuels :

Suivis individuels proposés selon les besoins :

- Thérapie cognitive et comportementale (TCC) ciblant la gestion du stress, l'estime de soi, l'insomnie, les tics etc. en fonction de vos difficultés mises en évidence lors de l'évaluation
- Remédiation cognitive
- Education thérapeutique-

Les accompagnements sont proposés après une évaluation individuelle au CNA.

La recherche

Lors de votre venue au CNA, le médecin peut vous proposer de participer à une recherche. Il vous informera et recueillera votre consentement si vous en êtes d'accord. Par ailleurs, vos donnés peuvent être recueillie dans le cadre du soins courant pour la recherche. Si vous ne le souhaitez pas, parlez-en au médecin du CNA qui vous recevra.

FILIÈRE TND
CENTRE DU NEURODEVELOPPEMENT ADULTE
ÎLE-DE-FRANCE

Vous cherchez votre Dossier médical ?

Il est accessible sur l'espace patient Mon AP-HP

https://mon.aphp.fr/
https://www.monespacesante.fr/

Mon AP-HP

Mon Espace Santé

Votre séjour à

L'hôpital Pitié-Salpêtrière

AP-HP. Sorbonne Université

- Un hôpital et des soignants engagés pour la qualité et la sécurité des soins
- Qui sont vos interlocuteurs à l'hôpital ?
- Des professionnels hospitaliers à votre écoute
- Anticipez votre arrivée : Pré-admission et admission
- Préparez votre sortie
- Vos droits et vos responsabilités
- La personne de confiance
- Les directives anticipées
- Nous protégeons vos données personnelles
- Plan de l'hôpital

Un hôpital et des soignants engagés pour la qualité et la sécurité de vos soins

L'hôpital s'engage à accompagner les patients dans la prise en charge de la douleur (évaluation, anticipation et soulagement de la douleur).
Notamment grâce aux **équipes mobiles de la douleur et des soins palliatifs.**

L'hôpital s'engage dans la lutte contre les infections nosocomiales.
De nombreuses mesures de prévention sont mises en œuvre par les professionnels pour réduire les risques infectieux. Découvrez comment vous aussi vous pouvez contribuer à limiter le risque d'infections sur aphp.fr.

L'hôpital s'engage à déclarer tout évènement indésirable associé aux soins.
Une **analyse pluridisciplinaire** sera menée, et des **actions d'amélioration** seront mises en place.

L'hôpital de la Pitié-Salpêtrière a été certifié par la Haute Autorité de Santé (HAS) pour la Qualité de ses soins.

HAS
HAUTE AUTORITÉ DE SANTÉ
Qualité des soins confirmée
Établissement certifié

L'HÔPITAL DE LA
PITIÉ-SALPÊTRIÈRE
DEVIENT UN LIEU
DE SANTÉ
SANS TABAC

Qui sont vos interlocuteurs à l'hôpital ?

Vous avez une question, vous souhaitez exprimer votre satisfaction, ou votre mécontentement ?
Vous pouvez contacter :

Le cadre de santé du service

Vous pouvez demander à le rencontrer.

Les Chargés de Relations avec les Usagers et les Associations (CRUA)

Rattachés à la direction de l'hôpital; ils sont à votre disposition pour **répondre à vos questions, faciliter vos démarches, vous communiquer la liste des associations.**

> **Contact :**
- 01 42 17 61 52
- usagers.psl@aphp.fr

Les représentants des usagers

Issus d'associations agréées, ils portent la parole des usagers dans les commissions et instances dans lesquelles ils sont mandatés. Ils sont indépendants de l'hôpital.
Ils sont **joignables** et **à votre écoute :**

> **Ghislaine DUBOIS**
- 07 80 00 76 64
- ghislaine.morvan-dubois-ext@aphp.fr

> **Francine GOURD**
- 06 12 92 15 09
- francine.gourd-ext@aphp.fr

> **Nicole CROSNIER**
- nicole.crosnier-ext@aphp.fr

> **Bruno ROSELLINI**
- bruno.rosellini-ext@aphp.fr

Vous souhaitez de l'aide pour faciliter votre retour à domicile ou dans le cadre de vos démarches administratives :

Le service social

Pour contacter **une assistance sociale**, demandez les coordonnées au cadre de santé du service ou à votre médecin.

Vous souhaitez un accompagnement spirituel :

Les cultes religieux

> **Culte Bouddhiste :**
06 09 12 74 04
06 22 74 38 89

> **Culte Catholique :**
01 42 16 04 24

> **Culte Israélite :**
06 10 01 88 61

> **Culte Musulman :**
01 42 17 61 16
06 19 18 96 05

> **Culte Orthodoxe :**
06 62 02 93 22

> **Culte Polynésien :**
06 43 84 89 82

> **Culte Protestant :**
07 69 00 76 65

Vous souhaitez effectuer une réclamation?

Flashez ce QR code afin **d'accéder au formulaire de réclamation en ligne.**

Le saviez-vous ?

Vos remarques et observations sont analysées en **Commission Des Usagers (CDU)** afin d'améliorer la qualité et la sécurité de la prise en charge et de veiller au respect des droits des patients.
Au besoin, vous pouvez rencontrer le **médiateur médical ou hospitalier**, via le ou la CRUA.

Des professionnels hospitaliers à votre écoute

Des repères pour reconnaître les professionnels hospitaliers que vous pouvez croiser :

- En **rouge** : les **médecins**
- En **bleu** : le **personnel paramédical** (infirmiers, infirmières, aides-soignants...)
- En **orange** : les **étudiants en médecine**
- En **vert** : le **personnel technique**
- En **gris** : le **personnel administratif**



Des services pour vous

Où manger ?

La cafétéria **entrée Auriol** est ouverte de **7h30 à 18h.**
La cafétéria **bâtiment Babinski** est ouverte de **8h à 18h.**
La cafétéria **bâtiment IE3M** est ouverte de **8h à 15h30.**
La cafétéria **entrée Saint Marcel** est ouverte de **7h30 à 18h.**

Visites

les visites sont autorisées et les horaires dépendent de l'organisation de chaque service de soins.

TV - téléphone

Les services **TV + téléphone** se trouvent :
- Bâtiment des **Admissions** (rez-de-chaussée)
- Bâtiment **Babinski** (rez-de-chaussée)

Médiathèque

La médiathèque est située au **sous-sol du bâtiment Éole**. Elle est ouverte les lundis, mardis et vendredis de 13h à 16h. **Contact : 01 42 16 11 84**

Faire un don

La **Fondation de l'AP-HP** est l'entité juridique qui **collecte des dons, legs** et **assurances-vie** pour les **38 hôpitaux de l'AP-HP**, plus grand centre hospitalier universitaire d'Europe.

Depuis sa création en 2016 par l'AP-HP, la Fondation de l'AP-HP soutient la **recherche, l'innovation, l'organisation des soins** et le **confort des patients** dans chacun des 38 hôpitaux du groupe. Elle agit **en lien direct avec les équipes hospitalières de l'AP-HP** pour répondre à leurs besoins stratégiques et opérationnels.

La Fondation de l'AP-HP a soutenu plus de **500 projets** permettant aux **équipes hospitalières** et de **recherche** d'accélérer leurs **innovations au bénéfice des patients et de leurs proches**.

Je soutiens mon hôpital, Je soutiens sa Fondation

FONDATION DE L'AP-HP

Anticipez votre arrivée en consultation

Pré-admission, admission

Vous venez pour une une consultation ?



La pré-admission en ligne permet de faciliter vos démarches administratives, sans vous déplacer et limiter votre temps d'attente lors de votre venue.

Documents administratifs à prévoir :

- ☐ Une **pièce d'identité (Carte – Nationale d'Identité, passeport et carte de séjour),** avec photographie,
- ☐ Votre **carte vitale** ou attestation d'ouverture de droits à l'assurance maladie,
- ☐ Votre **carte de mutuelle**.

Pour commencer votre pré-admission en ligne scannez ce QR code :

ou rendez-vous sur votre espace patient en ligne : mon.aphp.fr/preadmission

Si vous n'avez pas fait votre pré-admission en ligne : **Avant votre rendez-vous, pensez à aller au service des admissions avec ces mêmes documents.**

Où faire ses démarches administratives ?

A Le bureau des admissions / frais de séjour (bâtiment des admissions) est **ouvert de 6h30 à 21h00.**
Le bureau des admissions (Babinski) est **ouvert de 7h00 à 17h30.**

R **La régie** lieu pour récupérer des objets de valeur que vous avez laissés – venir muni de votre mandat et d'une pièce d'identité - est **ouverte du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 15h45.**

Retrouvez de nombreux services sur l'application **Mon AP-HP**

Anticipez votre arrivée en Hospitalisation de jour (HDJ)

Pré-admission, admission

Vous venez pour une hospitalisation de jour (HDJ) ?

Nous nous chargeons de votre pré-admission, afin de faciliter vos démarches administratives et votre temps d'attente lors de votre venue.

Pour cela, merci de nous transmettre par courriel à cna.psl@aphp.fr une copie des documents suivants :

- ☐ **Une pièce d'identité** : carte nationale d'identité, passeport ou titre de séjour ;
- ☐ **Votre carte Vitale** ou, à défaut, une **attestation d'ouverture de droits à l'Assurance Maladie** ;
- ☐ **Votre justificatif de complémentaire santé** : mutuelle, Complémentaire santé solidaire (CSS), etc.

Si vous ne nous avez pas transmis vos documents avant votre hospitalisation de jour, **Pensez à apporter ces mêmes documents le jour de votre rendez-vous.**

Préparez votre sortie

À VOTRE SORTIE

Un professionnel du service vous remet :

- Compte rendu de sortie
- Certificats médicaux
- Ordonnances

Votre dossier médical

Il est constitué au sein de l'établissement. Il comporte toutes les informations de santé vous concernant.

Vous pouvez trouver les éléments essentiels du dossier médical AP-HP pour le suivi et la coordination des soins sur :

Mon AP-HP

Mon Espace Santé

Si vous n'avez pas trouvé les éléments souhaités, vous pouvez demander votre dossier médical à la direction de l'hôpital :

Vous avez un problème avec votre facture ?

Vous pouvez contacter le service de facturation :

regularisation-psl@aphp.fr

Exprimez votre satisfaction

Votre avis est important ! Afin d'améliorer la prise en charge des patients, un questionnaire de satisfaction vous sera envoyé par mail à la suite de votre passage au sein de notre établissement.

Merci pour le temps que vous pourrez y consacrer.

Devenez patient partenaire bénévole !

Votre expérience à l'hôpital, en tant que patient ou accompagnant d'un proche, a de la valeur. Partagez-la !

Mettez votre vécu au service :

- Des patients : partager votre expérience pour les soutenir
- Des soins : améliorer la qualité et la sécurité des parcours
- Des équipes : contribuer à des projets d'organisation, recherche ou formation

> **Contactez-nous !**
partenariat.patient.sun@aphp.fr

Vos droits et vos responsabilités

LA CHARTE DE LA PERSONNE HOSPITALISÉE

Principes généraux

La charte garantit à toute personne hospitalisée le **droit à des soins de qualité**, au **respect de sa dignité**, de **ses choix**, de **sa vie privée** et de ses **convictions**. Le patient est **informé de sa prise en charge**, participe **aux décisions médicales**. Il doit donner son **consentement libre et éclairé**, et peut refuser les soins, sauf exceptions prévues par la loi. Enfin, il peut accéder à **ses données de santé**, et **exprimer ses remarques** ou **exercer un recours**.

La charte intégrale est disponible sur aphp.fr ou à l'entrée du service, ou flashez ce QR code :

Prise en charge et frais de séjour

Les soins à l'hôpital reposent sur la mobilisation d'un grand nombre de professionnels et de ressources. La sécurité sociale, votre mutuelle si vous en avez une, prennent en charge une partie des coûts (et parfois en différé), et il est possible qu'il vous soit facturé des frais de séjour.
Pour plus d'informations consultez le site :
www.aphp.fr/contenu/ combien-ca-coute.fr

Les frais hospitaliers sont affichés dans les services. Lorsque vous quittez l'hôpital, n'oubliez pas de passer au bureau des frais de séjours au niveau des admissions.

Don d'organes ou de tissus

Donner un organe ou un tissu est un geste généreux qui peut sauver des vies. En France, le don est anonyme (sauf rares exceptions) et gratuit. Lorsqu'une personne décède, la loi autorise à prélever ses organes ou tissus, sauf si elle-même avait exprimé son opposition. Il est donc important de faire savoir sa volonté de son vivant, car les proches sont consultés par l'équipe médicale en cas de décès.

Des règles de vie à respecter

Pour la tranquillité des autres usagers et la sécurité des soins, certaines règles de vie (hygiène et respect mutuel entre usagers et professionnels) doivent être respectées. Elles concernent notamment l'utilisation d'appareils sonores ou de téléphones portables. Pour connaître les droits et devoirs de chacun, demandez à consulter le règlement intérieur de l'hôpital, ou lisez-le sur www.aphp.fr.

Pourquoi et comment désigner une personne de confiance ?

Il est possible de désigner une personne de confiance pour vous accompagner dans vos démarches, ou assister à vos entretiens médicaux. Elle sera consultée pour exprimer votre volonté si vous n'êtes plus en état de le faire.

COMMENT FAIRE ?

Vous devez être majeur pour pouvoir désigner une personne de confiance. Cette personne peut être un parent, un proche ou votre médecin traitant.
Vous devez remplir et signer avec elle un document de désignation.

Chacun d'entre vous aura une copie et un exemplaire sera dans votre dossier médical.

VOUS CHANGEZ D'AVIS ?

Vous pouvez mettre fin à tout moment à cette désignation.

Vous souhaitez désigner une personne de confiance ?
Vous trouverez, page suivante, un formulaire à remplir et retourner à l'hôpital.

Ajouter pour en savoir plus sur la personne de confiance, rendez-vous sur aphp.fr

DÉSIGNER UNE PERSONNE DE CONFIANCE

Art. L. 1111-6 du code de la santé publique

Formulaire à remplir par vos soins et à remettre à un membre du personnel soignant ou aux admissions.

Je, soussigné

Nom de naissance :

Nom usuel :

Prénom : Sexe :

Adresse :

Date de naissance /_____/_____/_____/

Désigne M., Mme, (nom de naissance, nom usuel, date de naissance, prénom, adresse, tél., e-mail)

.....

.....

Votre lien avec la personne de confiance (parent, proche, médecin traitant)

.....

POUR M'ASSISTER EN CAS DE BESOIN EN QUALITÉ DE PERSONNE DE CONFIANCE

- ❍ pour la durée de mon hospitalisation à l'hôpital
- ❍ pour la durée de mon hospitalisation et ultérieurement

J'AI BIEN NOTÉ QUE M., MME

- pourra, à ma demande, m'accompagner dans mes démarches à l'hôpital et assister aux entretiens médicaux, ceci afin de m'aider dans mes décisions ;
- pourra être consulté(e) par l'équipe hospitalière pour le cas où je ne serais pas en état d'exprimer ma volonté concernant les soins et de recevoir l'information nécessaire à cet effet. Dans ces circonstances, sauf cas d'urgence ou impossibilité de le (la) joindre, aucune intervention ou investigation ne pourra être réalisée sans cette consultation préalable ;
- ne recevra pas d'informations que je juge confidentielles et dont j'aurais fait part au médecin.

❍ J'ai été informé sur la personne de confiance, mais ne souhaite pas en désigner.

Je peux modifier ou mettre fin à cette désignation à tout moment.

Signature de la personne désignée

Fait à

le

Signature

Pièce à joindre si vous êtes sous tutelle : autorisation du juge ou du conseil de famille.

Un double de ce document est conservé par le patient.

Pourquoi et comment rédiger des directives anticipées ?

Vos directives anticipées permettent d'exprimer par avance votre volonté de poursuivre, de limiter, d'arrêter ou de refuser des traitements ou des actes médicaux, si un jour vous n'êtes plus en mesure de le faire vous-même.

COMMENT FAIRE ?

Toute personne majeure, même sous tutelle - avec l'autorisation du juge des tutelles ou du conseil de famille - peut rédiger ses directives anticipées.
Si vous ne pouvez pas écrire et signer vous-même vos directives anticipées, vous pouvez faire appel à deux témoins.

Comment les rédiger ?

- Compléter le formulaire
- Remplir le formulaire disponible dans Mon Espace Santé
- Sur papier libre daté, signé et à vos noms, prénoms, date et lieu de naissance

JE CHANGE D'AVIS ?

Vos directives anticipées peuvent être écrites à n'importe quel moment, que vous soyez malade ou non. Vous pouvez les modifier ou les annuler à tout moment. Elles sont valables sans limite de temps. Le document le plus récent fera foi.

Où les conserver ?

- Les garder avec vous
- Les confier à votre personne de confiance, à un membre de votre famille ou à un proche
- Les confier à votre médecin traitant
- Les transmettre à un membre du service à l'hôpital pour les insérer dans votre dossier médical
- Les enregistrer dans votre dossier médical sur Mon Espace Santé

Pour retrouver le formulaire de rédaction des directives anticipées de l'AP-HP, flashez ce QR code.
Pour en savoir plus sur les directives anticipées, rendez-vous sur aphp.fr

Nous protégeons vos données personnelles

L'Assistance Publique - Hôpitaux de Paris (AP-HP) accorde une grande importance à la confidentialité et à la sécurité de vos données personnelles. Cette notice d'information synthétisée vise à vous informer sur la manière dont vos données sont collectées et utilisées dans le cadre de votre prise en charge nos hôpitaux de l'AP-HP.

Pourquoi vos données personnelles sont collectées par l'AP-HP ?
- Pour organiser vos soins, vos rendez-vous et votre suivi médical ;
- Pour créer votre dossier médical et administratif ;
- Pour améliorer la qualité des soins, parfois avec des outils d'intelligence artificielle ;
- Pour faire avancer la recherche en santé, si vous ne vous y opposez pas.

Quelles données personnelles sont collectées ?
En fonction du contexte et des besoins précis liés à votre prise en charge, vos noms, prénoms, coordonnées, informations et résultats médicaux (rendez-vous, examens, etc.) informations sociales ou encore échantillons biologiques, pourront par exemple être collectées.

Combien de temps sont-elles gardées ?
Vos données sont conservées par l'AP-HP pendant une durée limitée et déterminée. Par principe, la loi impose une durée de conservation de 20 ans après votre dernière venue à l'hôpital.

Qui peut voir vos données personnelles ?
- Les professionnels de santé de l'AP-HP qui vous soignent ;
- Certains services administratifs ou informatiques, pour des besoins précis ;
- Des tiers autorisés ou des partenaires de confiance, si nécessaire.

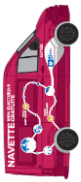
Quels sont vos droits sur vos données personnelles ?
- Être informé sur les conditions de traitements de vos données ;
- Accéder à vos données, corriger ou limiter l'usage ou la visibilité de vos données ou encore contrôler les accès à votre dossier médical ;
- Refuser l'utilisation de vos données pour la recherche, sans conséquence sur vos soins.

Pour en savoir plus sur la protection des données personnelles rendez-vous sur aphp.fr

PLAN DE L'HÔPITAL
PITIÉ-SALPÊTRIÈRE

83, Boulevard de l'Hôpital - 75651 Paris Cedex 13
Standards **01 42 16 00 00 - 01 42 17 60 60**





Des navettes circulent du
lundi au vendredi
- de **8h à 18h**
- ou de **9h à 16h30**

Temps d'attente moyen : 20 minutes

Repérez vous dans l'hôpital grâce à la géolocalisation.
Cherchez votre bâtiment et laissez vous guider !